

Chiffre du mois

Les apprenants en cycle ingénieur

Introduction

En France, le titre d'ingénieur diplômé sanctionne une formation supérieure de niveau bac + 5. Celle-ci est dispensée par une école d'ingénieurs, quelle que soit sa typologie ou son statut (école publique interne à une université, école publique externe sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, école privée ou consulaire), qui doit être accréditée par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Le cycle ingénieur correspond aux trois années d'études supérieures (de niveau bac + 3 à bac + 5) qui conduisent au diplôme d'ingénieur.

Dans cette publication, la CDEFI a décidé d'étudier les profils retrouvés au cours des trois années du cycle ingénieur. Il s'agit ici d'étudier les caractéristiques de la population inscrite spécifiquement au sein des trois années du cursus ingénieur, et non pas de l'ensemble de la population étudiante retrouvée en écoles d'ingénieurs.

Cette note concerne les inscrits en cycle ingénieur dans une école accréditée par la CTI, quel que soit le régime d'inscription, et intègre les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP). Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, seuls les apprenants des trois dernières années sont ici concernés.

Les statistiques présentées sont issues des données de la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), après traitement par la CDEFI¹.

1. Série de baccalauréat des inscrits en cycle d'ingénieur en 2016-2017

Lorsque l'on s'attache à étudier les caractéristiques des apprenants en cycle ingénieur, force est de constater que le baccalauréat scientifique (S) reste le passeport pour l'accès à un diplôme d'ingénieur. Ainsi, près de **81 %** des inscrits dans les trois années du cycle ingénieur en sont titulaires.

Cette proportion varie selon la typologie des écoles : **71 %** des apprenants en cycle ingénieur inscrits au sein des écoles historiquement rattachées au ministère des Télécommunications (actuellement sous la tutelle du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie) possèdent un baccalauréat S, alors que cette part monte à **96 %** des apprenants pour les établissements historiquement sous tutelle du ministère en charge de la Mer, actuellement rattachés au ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le baccalauréat économique et social (ES) est fortement représenté au sein des effectifs recensés dans les écoles de statistique rattachées au ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique, où **6,2 %** des apprenants en cycle ingénieur en sont titulaires, soit près de **16 fois** la proportion retrouvée dans la population totale.

¹ Le champ de la population étudiée a été modifié par les services du ministère : les effectifs et les proportions indiquées ne sont pas comparables aux années précédentes.

Chiffre du mois

Les jeunes ayant décroché un baccalauréat technologique sont retrouvés en plus forte proportion dans les écoles d'ingénieurs internes à une université et au sein des écoles privées (8,4 %).

Il est également intéressant de noter que les apprenants en cycle ingénieur titulaires d'un baccalauréat professionnel sont presque **deux fois plus nombreux** dans les écoles privées que dans la population totale d'inscrits en cycle ingénieur.

Le **Tableau 1** présente le pourcentage d'inscrits en cycle ingénieur en 2016-2017, selon la série de leur diplôme de baccalauréat et en fonction du type d'école intégrée.

	BAC ÉCONOMIQUE	BAC LITTÉRAIRE	BAC SCIENTIFIQUE	BAC TECHNOLOGIQUE	BAC PROFESSIONNEL	DISPENSE
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	0,3 %	0,4 %	78,3 %	7,0 %	0,6 %	13,4 %
Écoles internes à une université	0,5 %	0,1 %	76,7 %	8,4 %	1,0 %	13,3 %
Universités de technologie	0,5 %	0,1 %	74,6 %	6,7 %	0,4 %	17,6 %
Autres écoles MESRI	0,2 %	0,6 %	80,1 %	5,9 %	0,3 %	12,8 %
Écoles publiques sous tutelle d'autres ministères ou d'une collectivité locale	0,5 %	0,3 %	87,2 %	2,7 %	0,2 %	9,2 %
Mer	-	-	96,0 %	3,1 %	-	0,9 %
Agriculture, Pêche	0,5 %	0,4 %	92,4 %	4,2 %	0,4 %	2,2 %
Défense	0,1 %	-	90,8 %	0,8 %	0,1 %	8,1 %
Économie-Finance	6,2 %	0,5 %	84,9 %	-	-	8,4 %
Équipement-Transport-Logement	-	0,2 %	85,3 %	2,3 %	0,1 %	12,0 %
Industrie	0,1 %	0,2 %	87,0 %	4,0 %	0,4 %	8,2 %
Télécommunications	0,2 %	0,6 %	71,0 %	1,9 %	0,1 %	26,3 %
Ville De Paris	-	-	84,8 %	3,9 %	-	11,3 %
Écoles privées	0,5 %	0,2 %	82,2 %	8,4 %	1,2 %	7,5 %
Total général	0,4 %	0,3 %	80,7 %	6,7 %	0,7 %	11,2 %

Tableau 1 | Répartition (en %) des inscrits en cycle ingénieur en 2016-2017 par série de baccalauréat selon la typologie des écoles²

Source : données MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

² Les ministères de tutelle indiqués sont les ministères historiques.

Chiffre du mois

2. Origine sociale des inscrits en cycle ingénieur en 2016-2017

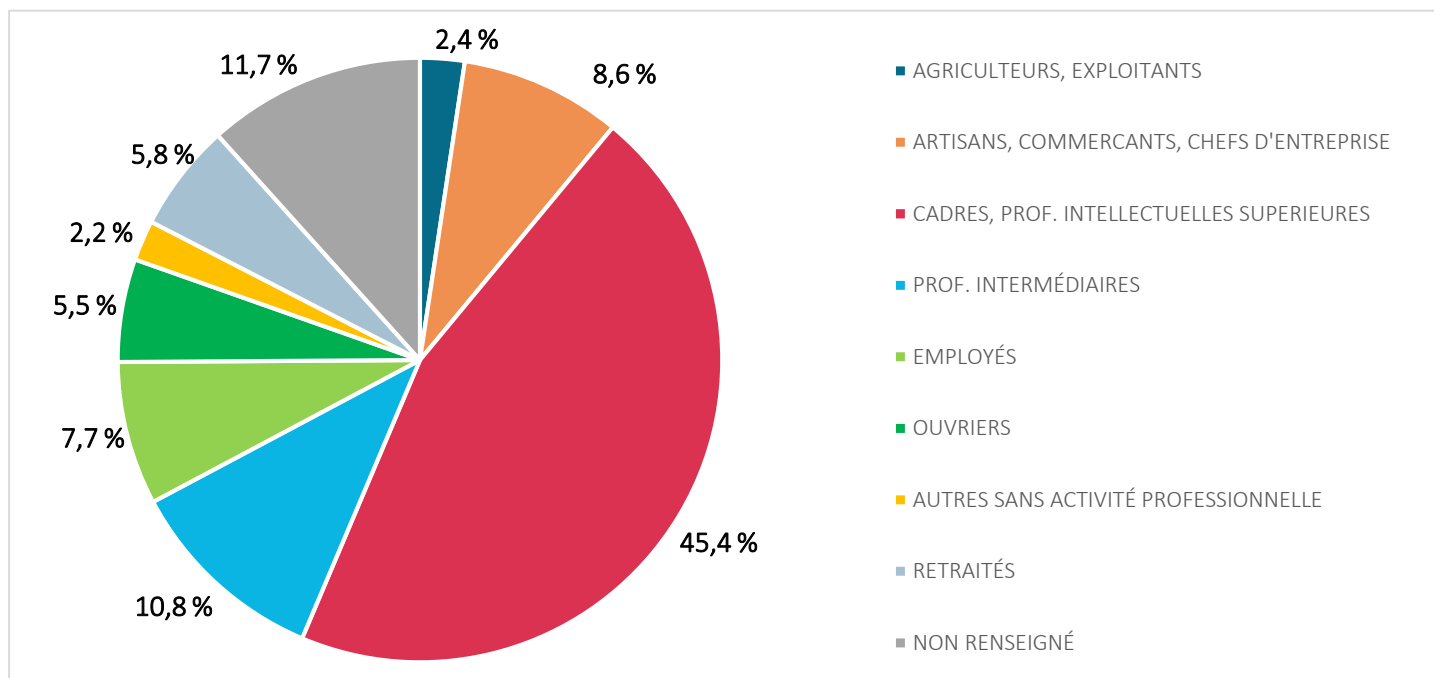


Figure 1 | Répartition des inscrits en cycle ingénieur en 2016-2017 selon la profession et la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du parent référent

Source : données MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Près de **21,8 %** des inscrits en cycle ingénieur recensés en 2016-2017 ont un parent d'origine sociale modeste (agriculteur, employé ou ouvrier) et **19,4 %** sont issus des classes dites intermédiaires (membres des professions intermédiaires, artisans, commerçants et chefs d'entreprises). **45,9 %** des inscrits en cycle ingénieur sont issus d'une famille composée d'au moins un parent cadre supérieur, professeur ou exerçant une profession libérale. Les apprenants provenant d'une famille dont le chef est retraité ou sans activité professionnelle représentent **8 %** des jeunes inscrits en cycle ingénieur. Pour 11,7 % des primo-entrants, l'origine sociale n'est pas connue.

Il est important de rappeler que la surreprésentation d'apprenants issus de catégories sociales plus aisées se retrouve dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français, avec une répartition qui n'est pas homogène selon les filières et le niveau d'études.

3. Les apprenants étrangers en cycle ingénieur en 2016-2017

Pour l'année académique 2016-2017, **14,3 %** des inscrits en cycle ingénieur sont de nationalité étrangère. D'après la [Figure 2](#), cette proportion fluctue entre **10,1 %** pour les écoles d'ingénieurs privées à **16,3 %** pour les établissements publics sous tutelle du MESRI.

Chiffre du mois

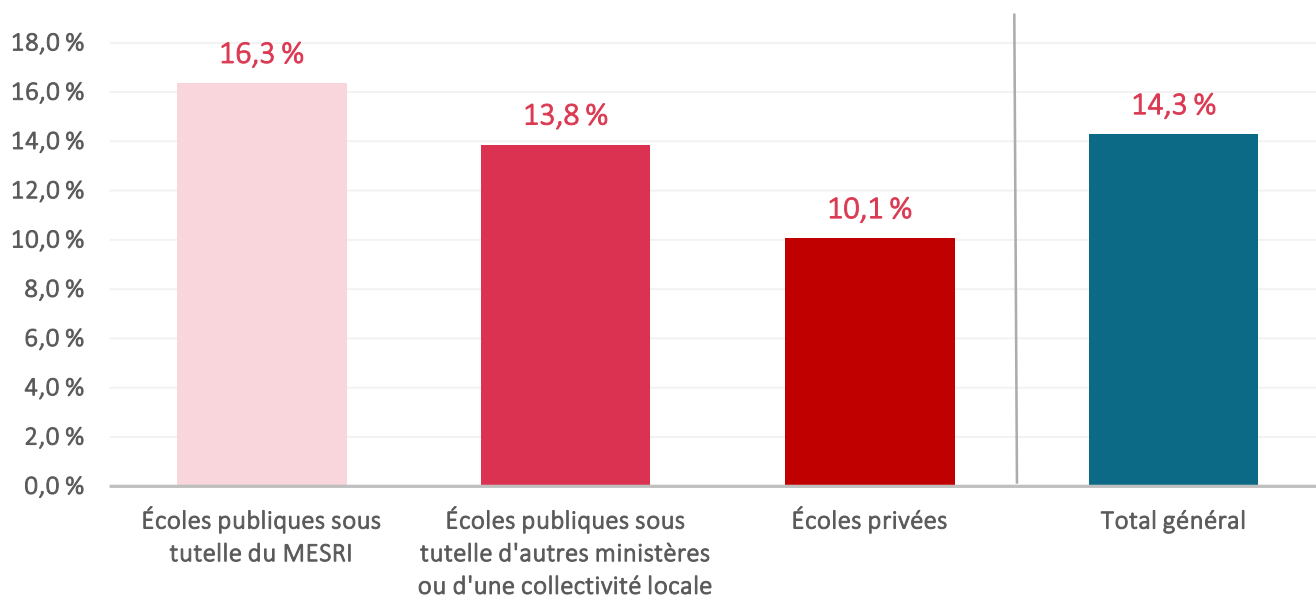


Figure 2 | Proportion d'apprenants en cycle ingénieur de nationalité étrangère sur la population totale recensée en cycle ingénieur en 2016-2017, selon les typologies d'écoles
Source : données MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Contacts

Directeur de publication : Marc Renner
Rédaction et contenus : Loreleï Naudeau
Mise en page : Delphine Duverger